



**>>>> Accord Mobilité Veurey vers Palaiseau <<<<  
FIN DES NEGOCIATIONS**

Nous arrivons à la fin des négociations de notre nouvel accord mobilité de Veurey vers Palaiseau. Ce tout nouvel accord fait suite au transfert de notre activité III V du site de Palaiseau vers Veurey, prévu en 2025.

Ainsi vos représentants, ont pu travailler sur 3 principales thématiques qui sont rappelées ci-dessous :

- 1- Changement du lieu de travail avec changement de résidence principale
- 2- Changement du lieu de travail en conservant sa résidence principale initiale
- 3- Déplacements réguliers du salarié à Palaiseau

Un certain nombre de disposition ont pu être mise en place, tel que (et sous condition) :

- La période de découverte, la période probatoire
- La mise en place d'une prime de mobilité, l'accompagnement par un cabinet de relocalisation, la mise en place d'une prime d'installation,
- Les frais de déménagement, les jours de déménagement,
- Un différentiel de loyer (prise en charge par l'employeur, plafonné selon les loyers parisiens),
- L'accompagnement du conjoint,
- Les déplacements (missions) sur le site de Veurey, les déplacements personnels sur la région grenobloise,
- La prise en charge des transports en commun, ou la mise à disposition de véhicule de location sur Paris,
- Les conditions de retour, le logement,
- Etc...

Pour rappel et comme vous le savez, **La CGT Lynred** a participé depuis le début à l'élaboration de ce nouvel accord « Mobilité de Veurey vers Palaiseau ». Nous avons essayé au maximum de cadrer plusieurs cas particuliers.

**L'accord est en cours de relecture par les Organisations Syndicales et sera finalisé très prochainement. L'accord dès signature sera disponible sur l'intranet MyLynred.**

**Vos représentants La CGT Lynred.**



**ACCORD MOBILITE  
VEUREY VERS PALAISEAU  
#MA CGT ET MOI**